

Arrêté du 27 juillet 2010 relatif aux modalités de sélection des bénéficiaires du contrat d'engagement de service public, d'attribution et de suspension de l'allocation prévue à l'article L. 632-6 du code de l'éducation

27/07/2010

Cet arrêté énumère les pièces du dossier de candidature des étudiants, les modalités de suspension de l'allocation en cas de congé de maternité, d'adoption, de paternité, ou de maladie, et enfin les conditions de résiliation du contrat d'engagement de service public. L'arrêté fixe en annexe un contrat type d'engagement de service public.

Consulter ici le décret n° 2010-735 du 29 juin 2010 relatif au contrat d'engagement de service public durant les études médicales